



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25/11/2021

ATTRIBUTION DU LABEL « CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'INTÉRÊT NATIONAL » AU CENTRE D'ART DU 3 BIS F - LIEU D'ARTS CONTEMPORAINS, AIX-EN-PROVENCE

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, attribue le label centre d'art contemporain d'intérêt national au centre d'art du 3 bis f – lieu d'arts contemporains.

Ce label vient distinguer le projet singulier et remarquable que conduit le 3 bis f, qui a su développer son action en faveur de la création artistique contemporaine dans un lien constant de partage entre les artistes, les patients, les équipes du centre hospitalier Montperrin et les publics extérieurs. Au cœur de l'hôpital psychiatrique, le 3 bis f expérimente et tisse un réseau dense de solidarités et d'expériences de l'art. Associant les artistes et les accompagnant au quotidien, au sein des résidences, dans leurs productions ou leur professionnalisation, le centre d'art a su conquérir une place sans égal, structurante au niveau local, régional et national.

Ce label vient reconnaître l'excellence du travail conduit par le centre d'art et son équipe, sous la direction et l'expertise de Diane Pigeau depuis 2013. Il vient aussi conforter son soutien affirmé à la scène artistique française ainsi que son implication active dans la structuration et la professionnalisation des acteurs du secteur des arts visuels, exemplaire en termes de rémunération artistique et de parité femmes-hommes.

La ministre de la Culture salue l'engagement de l'association Entr'Acte et de ses partenaires : l'agence régionale de santé, la Ville d'Aix-en-Provence et la métropole, le département des Bouches-du Rhône et la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, dans l'accompagnement de ce projet artistique et culturel exigeant, tant en matière de liberté de création et d'expérimentation que d'appropriation par tous, sans distinction, des arts plastiques et visuels.

Participant de la politique nationale de soutien à la création artistique, les centres d'art contemporain d'intérêt national jouent un rôle majeur dans la professionnalisation des arts visuels. Leurs activités d'expérimentation, de production et d'exposition, de diffusion et de médiation auprès des publics, contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle ainsi qu'au dynamisme de la scène française et à son rayonnement international.

**Ministère de la Culture
Délégation à l'information
et à la communication**

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr